



Neviim (prophètes) - Josué

Chapitre 22

- 22,1 Alors Josué manda les Rubénites, les Gadites et la demi-tribu de Manassé,
22,2 et leur dit: "Vous avez observé tout ce que vous avait prescrit Moïse, serviteur de l'Eternel, et vous m'avez aussi obéi en tout ce que je vous ai enjoint.
22,3 Vous n'avez pas abandonné vos frères durant cette longue période, jusqu'à ce jour, et vous êtes restés fidèles à la volonté de l'Eternel, votre Dieu.
22,4 Et maintenant l'Eternel, votre Dieu, a accordé du repos à vos frères, comme il le leur avait promis; partez donc, allez dans vos tentes, au pays de votre possession que vous a donné Moïse, serviteur de l'Eternel, au delà du Jourdain.
22,5 Toutefois, appliquez-vous bien à suivre la loi et la doctrine que vous imposa Moïse, serviteur de l'Eternel, c'est-à-dire à aimer l'Eternel, votre Dieu, à marcher dans toutes ses voies, à garder ses commandements et à lui demeurer attachés; à le servir enfin de tout votre coeur et de toute votre âme."
22,6 Et Josué, les ayant bénis, les congédia, et ils prirent le chemin de leurs tentes.
22,7 Or, la moitié de la tribu de Manassé avait reçu sa part de Moïse dans le Basan, et l'autre moitié avait été installée par Josué parmi ses frères, sur le bord occidental du Jourdain; de plus, quand Josué renvoya les premiers à leurs tentes en les bénissant,
22,8 il leur dit: "Retournez à vos demeures avec de grands biens, avec un bétail considérable, chargés d'argent et d'or, de cuivre et de fer, de vêtements en grande quantité; ces dépouilles de vos ennemis, partagez-les avec vos frères!"
22,9 Alors les enfants de Ruben, ceux de Gad et la demi-tribu de Manassé quittèrent les autres enfants d'Israël et s'en allèrent de Silo, qui est dans le pays de Canaan, pour gagner la contrée de Galaad, le pays de leur possession, dont Moïse leur avait accordé la propriété par ordre de l'Eternel.
22,10 Arrivés aux districts du Jourdain faisant partie du pays de Canaan, les enfants de Ruben et de Gad et la demi-tribu de Manassé érigèrent là un autel près du Jourdain, un grand autel bien apparent.
22,11 La nouvelle en vint aux enfants d'Israël: "Voici que les enfants de Ruben, ceux de Gad et la demi-tribu de Manassé ont bâti un autel devant le pays de Canaan, dans les districts du Jourdain, en face des enfants d'Israël."
22,12 Ce qu'ayant appris, toute la communauté des enfants d'Israël se réunit à Silo, pour marcher contre eux en guerre.
22,13 Les enfants d'Israël députèrent auprès de ceux de Ruben et de Gad, et de la demi-tribu de Manassé, Phinéas, fils du pontife Eléazar,
22,14 et, avec lui, dix chefs, un chef de famille pour chacune des tribus d'Israël: chacun était le principal membre de sa famille parmi les divisions d'Israël.
22,15 Ceux-ci allèrent trouver les enfants de Ruben et de Gad et la demi-tribu de Manassé, au pays de Galaad, et leur parlèrent en ces termes:
22,16 "Ainsi a parlé toute la communauté de l'Eternel: Qu'est-ce que cette trahison que vous avez commise à l'égard du Dieu d'Israël, cette défection envers l'Eternel, en vous bâtissant un autel et vous révoltant ainsi contre le Seigneur?
22,17 N'est-ce pas assez, pour nous, du crime de Peor, dont nous ne nous sommes pas lavés jusqu'à ce jour, et qui suscita une mortalité dans l'assemblée du Seigneur?"



Rabbi Its'hak Abi'hssira, "Baba 'Haki"

Biographie incontournable de l'un des leaders du Judaïsme marocain et pionnier-fondateur en Erets Israël.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



- 22,18 Et vous, aujourd'hui, vous vous sépareriez de l'Eternel! Qu'advientra-t-il? Vous vous révoltez aujourd'hui contre Dieu, demain son courroux éclatera contre la communauté entière d'Israël.
- 22,19 Que si le pays de votre possession vous semble impur, repassez dans le pays qui est le territoire de l'Eternel, où s'élève la résidence de l'Eternel, et établissez-vous au milieu de nous; mais ne vous révoltez pas contre l'Eternel, ne vous insurgez pas contre nous, en vous construisant un autel rival de celui de l'Eternel, notre Dieu!
- 22,20 Lorsque Akhan, fils de Zérah, commit une infidélité à propos de l'anathème, est-ce que toute la communauté d'Israël ne fut pas l'objet de la colère divine? Lui pourtant était seul, mais il n'a pas seul péri par son crime."
- 22,21 Les enfants de Ruben et de Gad, et la demi-tribu de Manassé, prenant la parole, répondirent aux chefs des divisions d'Israël:
- 22,22 "Le Dieu des dieux est l'Eternel! Le Dieu des dieux est l'Eternel! Il le sait, lui, et Israël aussi le saura! Si nous avons agi par rébellion et forfaiture envers l'Eternel, qu'il nous prive aujourd'hui de son assistance!
- 22,23 Si nous avons bâti un autel pour nous séparer du Seigneur, soit en y offrant holocauste ou oblation, soit en y sacrifiant des victimes rémunératoires, que le Seigneur nous en demande compte!
- 22,24 Non certes; si nous avons agi ainsi, c'est que nous avons craint qu'un jour vos fils ne disent aux nôtres: "Qu'avez-vous de commun avec l'Eternel, Dieu d'Israël?"
- 22,25 Entre nous et vous, enfants de Ruben et de Gad, l'Eternel a posé une limite, le Jourdain: vous n'avez point de part à l'Eternel!" Et ainsi vos descendants empêcheraient les nôtres de rendre hommage à l'Eternel.
- 22,26 Donc, nous nous sommes dit: Agissons pour nous-mêmes en élevant un autel, non pour y offrir ni holocauste ni autre sacrifice;
- 22,27 mais ce sera un garant entre nous et vous, comme entre nos descendants respectifs, de notre droit à servir l'Eternel en sa présence, par nos holocaustes, nos rémunératoires et autres sacrifices, et que vos enfants ne puissent pas, demain, dire aux nôtres: Vous n'avez point de part à l'Eternel.
- 22,28 Nous nous sommes dit: Si un jour on devait nous parler ainsi, à nous ou à nos descendants, nous répondrions: "Voyez cette image de l'autel du Seigneur, que nos pères ont établie, non en vue d'holocaustes ni de sacrifices quelconques, mais comme garantie entre nous et vous."
- 22,29 Loin de nous pareille chose, de nous révolter contre l'Eternel et de l'abandonner aujourd'hui, en érigeant un autel pour y offrir holocauste, oblation ou sacrifice, à l'exclusion de l'autel de l'Eternel, notre Dieu, placé devant son tabernacle!"
- 22,30 Quand Phinéas le pontife, ainsi que les chefs de la communauté et des divisions d'Israël qui l'accompagnaient, eurent entendu les paroles prononcées par les enfants de Ruben, de Gad et de Manassé, ils les approuvèrent.
- 22,31 Et Phinéas, fils du pontife Eléazar, dit aux enfants de Ruben, à ceux de Gad et de Manassé: "Maintenant nous savons que l'Eternel réside au milieu de nous, puisque vous n'avez pas commis cette prévarication envers lui; dès lors, vous avez préservé les enfants d'Israël de la vindicte du Seigneur."
- 22,32 Phinéas, fils du pontife Eléazar, et les chefs, quittant les enfants de Ruben et ceux de Gad, revinrent du pays de Galaad dans celui de Canaan, auprès des enfants d'Israël, et leur rendirent compte.
- 22,33 La chose plut aux enfants d'Israël, qui rendirent grâce à Dieu, et ne parlèrent plus de faire contre eux une expédition, ni de ravager le pays habité par les enfants de Ruben et ceux de Gad.
- 22,34 Les enfants de Ruben et ceux de Gad dénommèrent l'autel en disant: "Ce sera un témoin entre nous, attestant que l'Eternel seul est Dieu!"



Rabbi Its'hak Abi'hssira, "Baba 'Haki"

Biographie incontournable de l'un des leaders du Judaïsme marocain et pionnier-fondateur en Erets Israël.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions